

# FORMATION MOBILISATION DE PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article l6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise  
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

## RÉFÉRENCE :

MOD\_2017022

Date dernière édition : 03/08/2022

## DUREE :

7 heures

## EFFECTIF :

De 4 à 10

## PUBLIC

Cette formation s'adresse aux personnes travaillant dans le secteur sanitaire et social (personnel soignant, aide à domicile, personnel de crèche...)

## PRE-REQUIS

Aucun

## FORMATEUR

Formateurs spécialisés en Santé et Sécurité au Travail

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation.

## DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

## OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de faire participer activement le personnel soignant à la prévention des accidents de transport manuel et de manipulation de personnes.

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans le cadre de la mobilisation de personnes.

## COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable de maîtriser des notions élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- Être capable d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

## MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Il est conseillé un recyclage de 4h00 tous les 24 mois.

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

- Exposés interactifs
- Démonstrations par le formateur
- Mises en situation des stagiaires

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Les **Articles R. 4541-1 à R.45441-10 du Code du travail** prévoient que, dans la mesure du possible, l'employeur évite le recours à des manutentions manuelles, en utilisant notamment des équipements mécaniques. Les autres grands principes de cette réglementation sont une formation des salariés aux méthodes de travail et à l'organisation des postes de travail, et un rôle accru du médecin du travail qui est le principal conseiller en matière d'évaluation des risques.

La réglementation actuelle s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques professionnels et illustrée à l'**Article L.4121-2 du Code du travail**.

# FORMATION MOBILISATION DE PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.

## PROGRAMME :

### PARTIE THÉORIQUE :

Notions d'anatomo-physiopathologie du corps humain

- Le squelette
- Les muscles
- La colonne vertébrale
- Le disque intervertébral
- Le travail musculaire dynamique
- Le travail musculaire statique

#### **Les principes de sécurité physique**

- La recherche des appuis
- Le rapprochement du centre de gravité
- Le choix des prises
- L'utilisation des membres inférieurs
- La mobilité des pieds

#### **Les principes d'économie d'effort**

- La rapidité de soulèvement
- La puissance des jambes
- L'inertie de la charge

#### **L'aménagement de l'environnement de travail**

- L'organisation de son poste de travail
- Le poste de travail debout
- Le poste de travail assis
- L'alternance des postures

### PARTIE PRATIQUE :

Analyse de situations de travail

Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités

- Applications des techniques de mobilisation de personnes

éducation gestuelle :

Redressements et abaissements couchés-assis-couchés,  
Translations assises avant et arrière,  
Redressements et abaissements assis-debout-assis,  
Pivotements debout avant et arrière,  
Pivotements assis,  
Enchaînements des techniques de base: table-siège-table

- Applications cliniques
- Transferts debout et assis lit-fauteuil-lit
- Translations couchées
- Applications concrètes au lit des malades
- Utilisation d'aides techniques

## EVALUATION :

La formation est évaluée au cours des différents ateliers de mises en situation et d'échanges tout au long de la formation.

Taux de satisfaction de cette formation :  93%



# FORMATION MOBILISATION DE PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.

---